

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EXANE CERES FUND – CLASSE B (CODE ISIN: LU0284634721)

Un compartiment de la SICAV luxembourgeoise Exane Funds 1

Société de Gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : l'objectif d'Exane Ceres Fund (ci-après « Ceres ») est la croissance du capital à long terme en investissant essentiellement en actions européennes des secteurs économiques suivants : consommation, distribution, media, services aux entreprises, avec une couverture significative des risques de marché.

Bien que Ceres ne soit pas corrélé aux marchés obligataire et actions, il ne reproduit pas non plus l'indice EONIA. L'indice est uniquement utilisé pour les besoins du calcul des commissions de surperformance.

Stratégie d'investissement : Ceres est géré de manière active et discrétionnaire en fonction des anticipations de la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. Ces transactions constituent une technique d'arbitrage permettant de réduire l'exposition de Ceres au risque de marché ou à un risque sectoriel spécifique. Le risque induit par une ou plusieurs expositions à la baisse sur des titres ne doit pas être vu isolément mais en considération du portefeuille global et des titres similaires détenus par le compartiment à l'achat. Dès lors, le risque lié à une vente de titres dans ce contexte n'est pas absolu, mais doit toujours être vu comme un risque relatif.

Le niveau de l'EONIA n'est pas pris en compte dans l'implémentation de la stratégie d'investissement.

Univers d'investissement : géographiquement, l'univers d'investissement est mondial avec néanmoins une forte concentration sur les valeurs européennes. Sectoriellement, l'essentiel des positions

est concentré sur les secteurs d'activité liés à la consommation, à la distribution, aux médias et aux services aux entreprises.

Durée minimum de placement recommandée : Ceres pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Ceres est un OPCVM de capitalisation.

Capacité d'amplification : la Société de Gestion peut recourir à des contrats financiers afin d'obtenir une exposition synthétique sur une action ou sur un marché. La capacité d'amplification résultant de ces contrats financiers est limitée à une fois l'actif.

Exposition nette du portefeuille : l'exposition nette du portefeuille au risque de marché actions (positions acheteuses diminuées des positions vendeuses) est comprise entre -10% et +25%. Cette exposition modérée au risque de marché actions vise notamment à maintenir à la fois une faible volatilité des performances et une faible corrélation aux indices actions.

Faculté de rachat des actions souscrites : les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 16h00.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique de risque classe Ceres sur une échelle allant de 1 à 7 et a été établi sur la base de ses données historiques en matière de volatilité.

La catégorie de risques associée à Ceres n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'exposition diversifiée de Ceres au risque action explique le classement de Ceres dans cette catégorie.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire :

Risque de contrepartie : Ceres peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre d'opérations de swaps, de CFD ou de contrats à terme, en cas de défaillance de la contrepartie ou d'incapacité de celle-ci à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque d'utilisation de produits dérivés : Ceres utilise des instruments financiers dérivés. Ces instruments financiers dérivés peuvent présenter certains risques tels que (sans s'y limiter), le risque lié à l'effet de levier, le risque de volatilité, le risque de valorisation ou le risque de liquidité. Si un tel risque se produit, cela peut entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Risque de liquidité : Ceres est investi dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels les gérants initient ou liquident les positions.

Risque de crédit : Ceres est investi dans des titres de créance émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent pas faire face à leurs engagements.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS DE LA CLASSE B

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 5% acquis à la Société de Gestion
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,62 % TTC
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC au-delà de EONIA capitalisé + 1% de performance annuelle, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark ». Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice: 0,30%

La Classe B est éligible à tous investisseurs.

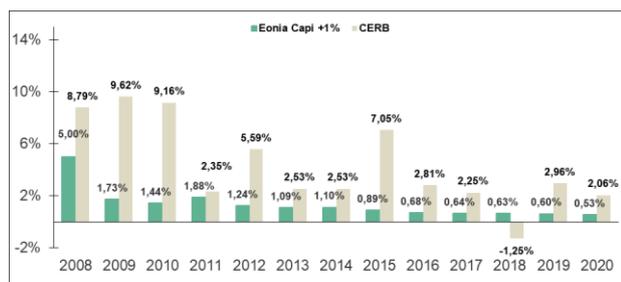
Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont toujours des pourcentages maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le taux de frais courants est calculé sur la base des frais courants facturés sur l'exercice clos en décembre 2020 et peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants comprennent les commissions de gestion, la rémunération des fournisseurs de services et la taxe d'abonnement luxembourgeoise, mais n'incluent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction.

Pour plus d'information sur les frais et le mécanisme « High Water Mark » relatif à commission de gestion variable, veuillez-vous référer aux sections 10 et 11 du supplément du prospectus relatif à Ceres.

PERFORMANCES PASSES DE LA CLASSE B



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- Ceres ne reproduit pas l'indice EONIA. L'indice est uniquement utilisé pour les besoins du calcul des commissions de surperformance.
- La date de lancement de la Classe B de Ceres est le 7 mars 2007.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en euros (EUR), nettes de tous les frais à la charge du compartiment.

INFORMATIONS PRATIQUES

Classe	Code ISIN	Typologie de souscripteurs concernés	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Minimum de souscription ultérieure	Affectation du résultat
A	LU0284634564	Investisseurs Institutionnels	Euro	10 000 euros	Aucun	Capitalisation
B	LU0284634721	Tous investisseurs	Euro	10 000 euros	Aucun	Capitalisation

Les prospectus, rapports annuel et semestriel de la SICAV ainsi que toute information pratique telle que la valeur nette d'inventaire à jour des Classes sont disponibles gratuitement en français au siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.exane-am.com

Dépositaire et Agent Administratif

BNP Paribas Securities Services
60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante : <https://www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR-FR.pdf>.

un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant distincts les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf disposition contraire des documents constitutifs de la SICAV.

Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine de Ceres peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles.

Exane Funds 1 ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de Ceres.

Ceres peut être constitué d'autres types de classes d'actions. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces classes dans le prospectus de Ceres ou sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse indiquée précédemment. Les actionnaires peuvent demander de convertir tout ou partie des actions qu'ils détiennent dans une Classe d'un compartiment déterminé en actions d'une autre Classe du même compartiment ou d'un autre compartiment à la condition que la devise des actions de l'autre Classe soit identique. Pour plus de détails, les actionnaires peuvent se reporter à la Section VIII 4 du Prospectus. Ceres est agréé au Luxembourg et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société de Gestion Exane Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe d'actions ne peut être offerte ou vendue à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 qui sont considérées comme des Personnes Non Autorisées au sens de l'article 11 des statuts de la SICAV.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2021/02/12.